
AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 625-1

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 03 septembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement 625-1 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 625 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 286 000 \$**

QUE ce règlement a reçu l'approbation suivante:

Par le Ministère des Affaires municipales et
Occupation du territoire

17 septembre 2020

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Greffière à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 18 septembre 2020.

M^e Lydia Laquerre
Greffière
